

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-489/SG/CG modifiant et complétant les arrêtés fixant la tenue des personnels de l'Administration territoriale .

n° 70-489/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
29 avril 1970

Numéro JO  
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro  
11 mai 1970

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'article 2 de l'arrêté n° 31/SPCG du 23 août 1967 est modifié et complété ainsi qu'il suit. A. Modifications. Au lieu de : Voirie Eboueur Chaussures (paires de ) .....1 Lire : Voirie Eboueur Chaussures à bouts renforcés dits « de sécurités(paire-de).....1 B. Compléments, Voirie Eboueurs : Combinaison en toile forte au lieu et place de tenue bleue. 1 Gants de protection (paire de) ..... 1 Vidangeurs : Combinaison en toile forte au lieu et place de tenue bleue. 1 Bottes cuissardes (paire de) ..... 1 Gants de protection (paire de) .....1 Masque -filtrante.....1 Fontainiers : Chaussures (paire de).....1 Balayeurs :Chaussures à bouts renforcés dits « de sécurité» (paire de). 1 Travaux publics Gravillonneurs-sableurs : Lunettes de protection (paire de) ..... 1 Menuisiers machines : Lunettes de protection (paire de) ..... 1 Soudeurs : Lunettes de protection (paire de) ..... 1 Hygiène Agents des équipes de pulvérisation : Mascue respira-toire.....1 Port Equipe Eau: Insigne distinctif (par tenue).....1

#### Art. 2

— L'article 4 de l'arrêté n° 69-1165/SG/CG du 30 juillet 1969 est modifié et complété ainsi qu'il suit en ce qui concerne le personnel de la Garde territoriale servant dans le détachement chergé de la lutte contre l'incendie. Texte ancien Nouveau texte.

#### Art. 3

— Le présent arrêté prend effet du 1er janvier 1970.